



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322\_34-DE  
Reçu le 31/03/2022  
Publié le 31/03/2022

N° 20220322-34

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président  
**Date de la convocation :** 11 mars 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON  
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE  
Alexandra VIRLOGEUX à Pépita RODRIGUEZ  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT  
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT  
Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER  
Serap ALP à Éric BOUCOURT  
Pierre ROZE à Tony BERNARD

**Conseillers absents excusés :** Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante :** Christine PETRUCCI, Patrice BION, Alain DESCOLS.

**Secrétaire de séance :** Caroline GUELON

**VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES  
(TEOM)**

**Rapporteur :** Olivier CHAMBON, Vice-Président

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

10

Total votants :

56

## AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322\_34-DE  
Reçu le 31/03/2022  
Publié le 31/03/2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de Impôts ;  
Après avis de la Commission des Finances.

Le rapporteur rappelle que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a fait le choix de converger vers un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire, à échéance de cinq ans à partir de la fusion des quatre EPCI. C'est pourquoi, au terme de cette période de lissage, il est proposé d'approuver l'instauration de ce taux unique en 2022 (13,60%).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** ainsi le taux de TEOM pour l'année 2022 à 13,60%
- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 46

Représentés : 10

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

